

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 17 novembre 2016 portant changement d'appellation
de la brigade territoriale de Caumont-l'Éventé (Calvados)**

NOR : INTJ1626871A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Caumont-l'Éventé prend l'appellation de brigade territoriale de Caumont-sur-Aure à compter du 1^{er} janvier 2017. Sa circonscription est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Caumont-sur-Aure exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 novembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*

A. BROWAËYS

ANNEXE

| BRIGADE TERRITORIALE | CIRCONSCRIPTION ACTUELLE | CIRCONSCRIPTION NOUVELLE |
|-------------------------|---|--|
| Caumont-l'Éventé | Anctoville Cahagnes Caumont-l'Éventé Cormolain Dampierre Foulognes Hottot-les-Bagues La Lande-sur-Drôme Les Loges Lingèvres Livry Longraye Saint-Germain-d'Ectot Sainte-Honorine-de-Ducy Saint-Jean-des-Essartiers Sallen Sept-Vents Torteval-Quesnay La Vacquerie | (Ancienne appellation) |
| Caumont-sur-Aure | (Nouvelle appellation) | Aurseulles Cahagnes Caumont-sur-Aure Cormolain Dampierre Foulognes Hottot-les-Bagues La Lande-sur-Drôme Les Loges Lingèvres Sainte-Honorine-de-Ducy Saint-Jean-des-Essartiers Sallen Sept-Vents |